

Bulletin Municipal

Cléry-en-Vexin



- Janvier 2024 -



/L'édito du Maire

Chères Clérysiennes et Clérysiens,

Avec ces quelques mots, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux de santé, bonheur, joie, réussite personnelle et professionnelle. Un grand merci à vous tous qui m'avez soutenu et qui me soutenez encore dans cette rude épreuve qui m'a frappé cette année.

L'année 2023 n'a pas été une année de grands travaux, mais plutôt une année de réflexion et d'étude sur le devenir de notre commune, sur l'impact du changement climatique et sur notre rapport à la consommation d'énergie.

Nous avons effectué un audit sur nos bâtiments communaux avec SOLIHA. Il en ressort que nos priorités d'action devront tendre à renforcer leur isolation et à les rendre moins énergivores. Dans ce sens, nous avons travaillé en 2023 sur la diminution des consommations électriques de l'éclairage public au travers de la rénovation totale de nos armoires électriques et de la modification des horloges et cellules pour allumer l'éclairage public à la tombée de la nuit et l'éteindre au lever du jour. Nous envisageons de lancer un programme de remplacement des ampoules d'éclairage public par des équipements LED.

Suite à une analyse sur la sécurité des points d'arrêts de transports scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal, Île-de-France Mobilités menaçait de ne plus effectuer le ramassage scolaire à Cléry parce que le bus faisait demi-tour sur le terrain de basket. Le conseil municipal a choisi de réaliser une zone de retournement du bus scolaire, la plus simple possible, sur l'actuel emplacement du terrain de basket.

Comme nous l'avions annoncé l'an dernier et grâce à l'obtention de subventions, le diagnostic de l'église débutera dans quelques semaines.

Suite au changement de prestataire, les conditions de transports en commun au départ de Cléry (lignes 95-04 et 95-50) se sont détériorées. Malgré nos démarches constantes, nous ne remarquons aucune amélioration. Nous ne lâchons rien sur ce dossier, une réunion est d'ailleurs prévue le 12 février en mairie. Nous vous demandons de remonter auprès du secrétariat de mairie tous les dysfonctionnements survenus en précisant l'horaire, le jour et la nature du problème.

Je souhaite la bienvenue à Hugo Fache, notre nouveau secrétaire de mairie qui a pris ses fonctions l'été dernier. Il se tient à votre disposition, aux horaires d'ouverture du secrétariat, pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour terminer, je voudrais remercier l'équipe du Comité des Fêtes—Foyer Rural, l'association cantine du regroupement scolaire et les bénévoles qui œuvrent au bien-être et à l'embellissement de notre village. Je pense également à notre agent communal qui fournit un service de qualité pour l'entretien du village, aux enseignantes et au personnel de l'école qui assurent l'épanouissement de nos enfants.

Le conseil municipal, et moi-même, vous renouvelons nos vœux de bonheur pour l'année 2024.

Bien amicalement,



Retrouvez
toutes les infos
en ligne sur :

www.clery-en-vexin.fr



René PANNIER
Maire de Cléry-en-Vexin

>>> Retour sur le compte administratif 2022

Le budget communal prévoit et autorise les recettes et les dépenses, il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement. Le compte administratif de l'année 2023 sera validé par le conseil municipal au cours du mois d'avril.

Le fonctionnement

Cette section regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Charges de gestion courante (eau, électricité, gaz, carburant, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance,...)
- Salaires du personnel
- Subventions aux associations et contributions aux organismes intercommunaux

Les recettes proviennent majoritairement :

- des impôts et taxes, des droits de mutation et de la compensation versée par la communauté de communes sur la cotisation foncière des entreprises
- des participations versées par l'État, des sommes encaissées au titre des locations (logements communaux, salle du Préau, bâtiment et terrain)
- des subventions et aides financières de la Région, du Conseil Départemental, de la Préfecture, du PNR,...

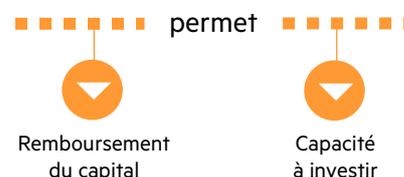
**RECETTES
DE FONCTIONNEMENT**
331 664,71 €



**DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT**
294 251,94 €



**EXCÉDENT
DE FONCTIONNEMENT**
37 412,77 € épargne brute



>>>

La capacité à investir de la commune dépend de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou de l'augmentation des recettes.

Principales dépenses de fonctionnement 2022

39,6 %	Charges de personnel
22,4 %	Charges générales (énergie, fournitures, assurances,...)
17,8 %	Autres charges (subventions aux associations et contributions aux organismes intercommunaux)
13,2 %	Divers (charges exceptionnelles et atténuations de produits)
6,7 %	Indemnités des élus
0,3 %	Intérêts d'emprunt

Principales recettes de fonctionnement 2022

75,9 %	Impôts et taxes
17,9 %	Dotations et participations (État, CCVC,...)
4,6 %	Locations (bâtiment, logements, salle du Préau, terrain,...)
1,5 %	Produits des services (garderie)
0,1 %	Divers

/Budget et finances

>>> L'investissement

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses concernées par la section d'investissement sont :

- Les projets de construction et les travaux neufs,
- Les grosses réparations,
- Les aménagements et travaux d'infrastructure,
- Les achats de terrains, de mobilier et matériel durables,
- Le remboursement des emprunts.

TOTAL DES DÉPENSES : 37 872,80 € (Compte administratif 2022)

Les recettes d'investissement

- Les subventions d'investissement,
- Les ventes de terrains et de bâtiments
- Les emprunts,
- Les reversements du fonds de compensation de la TVA,
- L'autofinancement (excédent de fonctionnement dédié aux investissements).

TOTAL DES RECETTES : 146 129,75 € (Compte administratif 2022)

Principales dépenses 2023

Section - Fonctionnement

• Scolaire (hors frais de personnel)

Cotisation SIIS /RPI	37 676 €
Subventions	
ASC Cléry	1 000 €
Association Cantine RPI	500 €
Gaz & électricité	9 897 €
Fournitures et produits d'entretien	4 047 €
Cartes Imagine'R	4 430 €

• Travaux d'entretien

Tondeuse	1 573 €
Plomberie - école	3 069 €
Elagage	2 928 €
Eclairage public	872 €

Section - Investissement

• Eclairage public

Réfection des armoires	11 964 €
------------------------	----------

• Espaces verts

Matériel	1 577 €
----------	---------

Un budget sous contrainte

Malgré une marge de manœuvre impactée par le contexte économique (augmentation des charges d'énergie, hausse des taux d'intérêt) et par la faible augmentation des dotations aux collectivités locales, les projets d'investissement et de travaux seront guidés par l'adaptation aux transitions énergétiques et par la préservation du patrimoine communal.

Par ailleurs, la diminution régulière de la dette par habitant (encours des emprunts) au cours des 5 dernières années, permet de confirmer la bonne santé financière de la commune.

Le budget 2024 s'inscrit, ainsi, dans une perspective de recherche accrue de subventions auprès de partenaires extérieurs afin d'optimiser le cofinancement des actions municipales.

Chiffres clés

DONNÉES GÉNÉRALES

- Superficie de la commune : **505 ha**
- Démographie : **473 habitants**
(population légale INSEE au 01.01.2023)

URBANISME (chiffres 2023)

- 2 permis de construire instruits
- 9 déclarations préalables de travaux
- 7 certificats d'urbanisme (CUa/CUb)

AFFAIRES SCOLAIRES

(chiffres 2023/2024 - RPI)

- 25 enfants scolarisés en maternelle
- 26 enfants scolarisés en primaire
soit 51 enfants de Cléry sur un total de 98 élèves dans les écoles du RPI.

>>> Inscription sur les listes électorales

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des listes électorales, vous avez la possibilité de vous inscrire toute l'année, et en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin.



Pour pouvoir voter lors des élections européennes du 9 juin 2024, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune. La demande d'inscription peut se faire en mairie ou via le téléservice « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales ».

LES CONDITIONS

- être majeur,
- avoir la nationalité française,
- jouir des droits civils et politiques,
- justifier d'une attache (domicile, résidence ou y être contribuable) avec la commune où l'on souhaite s'inscrire.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

- **carte nationale d'identité** ou **passport** en cours de validité ou périmé de moins d'un an.
- **justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois au nom et au prénom du demandeur (facture de votre fournisseur d'énergie ou téléphone fixe, quittance de loyer, taxe foncière, avis d'imposition).
- **CERFA à compléter** (uniquement pour les inscriptions en mairie).

Si le demandeur est hébergé chez ses parents : il faut une attestation signée par l'un des parents, avec un justificatif de domicile des parents.

Si le demandeur est hébergé chez un tiers : il faut une attestation signée de l'hébergeant, une photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

PROCURATIONS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Si vous souhaitez donner procuration, nous vous invitons à le faire en ligne sur le site <https://maprocuration.gouv.fr> en vous connectant via France Connect.



1

Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.



2

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité.



3

Déplacez-vous à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration.



4

Vous êtes informé par courriel dès que votre procuration est acceptée.

Vous ne savez plus sur quelle commune vous êtes inscrit ?

Vous ne connaissez pas votre numéro NNE (numéro national d'électeur) ?

Rendez vous sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr> rubrique « Elections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale », renseignez la commune où vous pensez être inscrit, ainsi que vos informations personnelles. Vous pourrez vérifier votre inscription, votre numéro NNE et les procurations données ou reçues.

/Démarches administratives

>>> Recensement citoyen

A l'âge de 16 ans, toute personne de nationalité française (garçon ou fille), doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

*L'organisation de ma JDC,
Maintenant, c'est en ligne !*



Journée Défense et Citoyenneté

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Comment se faire recenser ?

Après de la mairie de son domicile, du consulat, si vous résidez à l'étranger. Les documents suivants sont à fournir afin de pouvoir se faire recenser :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois,
- Justificatif de domicile (facture d'énergie ou de téléphone fixe)

À la suite du recensement, la mairie délivre immédiatement une attestation de recensement. **Il n'est pas délivré de duplicata.** En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. L'attestation de recensement sert également pour les inscriptions aux examens (CAP, BEP, baccalauréat...), pour l'inscription aux concours (accès aux grandes écoles, ainsi qu'à la fonction publique...) ou pour l'examen du code et du permis de conduire.

Service National Universel

Le Service National Universel s'adresse à tous les **jeunes Français âgés de 15 à 17 ans** qui souhaitent s'investir dans une société de **l'engagement**, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un **dispositif de volontariat existant**.

LES OBJECTIFS :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion sociale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

LES ETAPES CLES

- 1 Séjour de cohésion de 2 semaines, dans un autre département, visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense.
- 2 Mission d'intérêt général, de 84 heures réparties au cours de l'année, plaçant les jeunes en situation de rendre service à la Nation.
- 3 Engagement volontaire s'appuyant sur les dispositifs existants (service civique, sapeurs pompiers volontaires, réserve opérationnelle des armées ou de la gendarmerie nationale).

>>> Village d'avenir

La commune de Cléry-en-Vexin a été désignée lauréate du dispositif Villages d'avenir par l'Agence Nationale de Cohésion des territoires dans le cadre du plan France Ruralités.

29 Communes labellisées Villages d'avenir dans le Vexin



L'annonce de la première vague des **2458 lauréats**, a été effectuée le 21 décembre par Dominique Faure, ministre déléguée en charge des Collectivités territoriales. Les élus clérysiens ont été informés de la sélection de la commune par Emilie Chandler, députée de la 1^{ère} circonscription du Val d'Oise.

Ce dispositif, ouvert aux communes rurales de moins de 3500 habitants, doit épauler les villages concernés dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), il vise à **faciliter le quotidien des élus** développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'Etat comme des autres financeurs.

L'accompagnement mobilisé visera à inscrire le déploiement du projet dans le **respect du développement durable**.

Pour concrétiser la démarche, 120 chefs de projet sont en cours de recrutement, soit un à deux par département. Ces responsables seront chargés d'**épauler au mieux les communes** dans leurs projets.

Le rôle de ces chefs de projet sera :

- d'identifier les différents dispositifs et ressources financières,
- de permettre aux villages de lancer un **diagnostic** territorial,
- de mobiliser les **appuis** en ingénierie locale,
- de rechercher des **financements** publics et privés,
- de vérifier la conformité des projets aux règles administratives,
- de présenter des retours d'expérience sur des projets similaires.



Le label « Village d'Avenir » vise à accompagner tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune : projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, transition énergétique, réaménagement de centre-bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village, développement d'un commerce ou point multiservices, ...

>>> Départ et arrivée au secrétariat de mairie

Le recrutement dans les municipalités est un enjeu majeur. Partout en France, le métier de secrétaire de mairie est le métier le plus en tension de la fonction publique, à tel point que la sonnette d'alarme a été tirée par les associations d'élus.

Départ en retraite pour Lydia OLIVIER

Après avoir exercé la fonction de **secrétaire de mairie** pendant une vingtaine d'années à Puiseux Pontoise, Seraincourt et plus récemment à Cléry-en-Vexin, Lydia a quitté ses fonctions le 30 septembre dernier pour profiter d'une **heureuse retraite** auprès de ses enfants et petits-enfants dans le Var.

Le maire, René Pannier, l'équipe municipale et ses collègues de la commune ont tenu à la **remercier** de la manière la plus sincère et chaleureuse pour son engagement et son **professionnalisme** manifestés pendant près de deux ans.

Nous lui souhaitons une **bonne retraite** et de profiter pleinement de cette nouvelle vie.



Bienvenue à Hugo FACHE



Hugo Fache a rejoint la commune de Cléry-en-Vexin en tant qu'**adjoint administratif** en juin 2023. Agé de 20 ans et titulaire d'un BTS Gestion de la PME, Hugo a réalisé plusieurs stages dans des collectivités locales du Vexin et souhaitait intégrer une **mairie rurale** pour devenir secrétaire de mairie.

Après quatre mois de travail en binôme avec Lydia, Hugo a acquis les bases de cette fonction essentielle à la **vie du village** et qui nécessite une énorme **polyvalence** (accueil du public, urbanisme, budget, état-civil, ressources humaines...).

En parallèle de son activité et pour faire face aux exigences croissantes de sa mission, Hugo poursuit un **cycle de professionnalisation** au métier de secrétaire de mairie proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de Versailles.

Durant ce cycle de formation de neuf mois, Hugo participera à des modules sur les finances locales, les marchés publics, la gestion des actes administratifs, les demandes de subvention, le cimetière...

L'équipe municipale lui souhaite **pleine réussite** dans ses nouvelles fonctions.

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- les lundi, mardi et vendredi de 09h00 à 12h00
- le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00.

>>> Technologie & Numérique

Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, l'opérateur historique Orange, propriétaire de l'infrastructure cuivre, a annoncé la fermeture progressive de son réseau sur l'ensemble du territoire. A Cléry-en-Vexin, la fin du réseau cuivre est annoncée pour fin décembre 2026.



Dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, Orange a initié un vaste chantier de **fermeture de son réseau** historique en **cuivre**.

Ce réseau de télécommunication historique en France détenu par Orange (ex France Télécom) a permis aux Français d'accéder au téléphone fixe et à internet (**ADSL**) via des câbles en cuivre et ce, quel que soit leur opérateur.

Ce dernier va progressivement fermer sur toute la France à échéance 2030, ce qui implique une **migration** des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la **fibres optique**, ou vers les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Le réseau fibre est non seulement le réseau le **plus performant**, mais c'est aussi le plus robuste et le plus fiable. Le cuivre peut, en effet, être plus facilement abîmé et perturbé par les intempéries que la fibre. De plus, la fibre est une connexion **plus vertueuse** d'un point de vue énergétique : se connecter sur Internet via la fibre consomme trois fois moins d'énergie que lorsque l'on utilise le réseau cuivre.

Cette fermeture de réseau se déroulera par **lots annuels** de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation.

Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée.

C'est dans ce contexte que la commune de Cléry-en-Vexin a été informée de son intégration au lot n° 3 de fermeture du réseau cuivre, dont **la date de fermeture technique interviendrait fin 2026**.

À cette date, les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Escroqueries en ligne : comment les détecter et s'en prémunir ?

Les arnaques et autres délits sont nombreux sur internet, cela va de la **propagation de spams** et de messages indésirables via vos comptes sur les réseaux sociaux, en passant par le harcèlement, le **vol de données personnelles** et l'**usurpation d'identité**. Quelques pratiques simples peuvent vous aider à les détecter et vous en prémunir.

La première concerne votre politique de **mot de passe**. Vous devez avoir un mot de passe sécurisé et différent pour chaque service et surtout pour celui de votre adresse email. Ce mot de passe doit mélanger des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.

Que ce soit votre banque, les services de l'Etat, votre fournisseur d'accès à internet, aucun d'entre eux ne vous demandera de cliquer sur un lien, de téléphoner à un numéro donné ou de télécharger un fichier dans un email reçu sans sollicitation de votre part.



Que faire si je suis victime d'une escroquerie en ligne ?

Vous pouvez porter plainte à la gendarmerie nationale ou directement en ligne en passant par le site **<https://www.service-public.fr>** rubrique ESCROQUERIE SUR INTERNET. Sur le même site, vous pouvez également signaler toute tentative d'escroquerie de manière anonyme.

>>> Rôle et missions des députés

L'Assemblée Nationale est au cœur de la démocratie française. Elle forme, avec le Sénat, les deux chambres du Parlement. La mission principale de ces deux institutions est de débattre, d'amender et de voter des lois. Le Parlement est aussi chargé de contrôler l'action du gouvernement.

Les **députés** sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ils sont les **représentants de la Nation** et participent à l'expression de la volonté générale. Ils sont également, de fait, représentants dans l'hémicycle de leur circonscription, chargé de se faire l'écho des préoccupations propres à leurs territoires.



Le rôle premier du député est donc de voter les lois

Le député **participe aux débats** sur les textes mis à l'ordre du jour, tout d'abord au cours des travaux en commissions, puis en séance publique. Il peut **présenter des amendements** et, bien sûr, émettre un **vote** sur les textes.

Plusieurs outils lui permettent d'interpeller le Gouvernement par des **questions, orales ou écrites**, sur tel ou tel aspect des politiques publiques, sur l'opportunité de voir évoluer tel ou tel texte, en suggérant de mener des actions nouvelles par exemple.

Dans son rôle de **porte-parole de sa circonscription**, le député peut faire lien entre les préoccupations des électeurs et les décisions nationales. Le député peut être un relais des acteurs socioprofessionnels, des particuliers et des associations de sa circonscription **auprès des services de l'Etat**. En revanche, son statut ne lui donne aucun titre pour intervenir dans les décisions relevant des communes, des communautés de communes, des départements ou des régions.



Emilie CHANDLER

DÉPUTÉE DE LA 1^{ÈRE} CIRCONSCRIPTION DU VAL D'OISE

Vous propose de venir échanger avec elle,
lors de sa permanence parlementaire,
en mairie de Cléry-en-Vexin,
le jeudi 22 février 2024 de 15h00 à 17h00.

Les demandes de rendez-vous se font auprès de ses attachés parlementaires à l'adresse : emilie.chandler@assemblee-nationale.fr

>>> Le compostage en quelques mots

A partir du 1^{er} janvier 2024, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGECL) impose la mise en œuvre, au niveau des collectivités, de solutions de gestion de proximité des biodéchets.



En moyenne, les **biodéchets** (épluchures, restes alimentaires, déchets de jardin) représentent près d'1/3 de ce que nous jetons. Dans la poubelle, c'est l'équivalent de **30 à 50 kg par habitant chaque année**. Le compostage représente une action phare pour réduire sa quantité de déchets.

Pour composter vos biodéchets, vous pouvez réaliser un tas dans un coin de votre jardin ou utiliser un **composteur**. Dans ce dernier cas, le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM du Vexin) peut vous en fournir dans la limite d'un composteur par foyer.

Le bon de commande est à déposer en mairie, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les règles d'or du compostage

- 1. VARIER** les déchets pour obtenir un équilibre entre les différents apports de compositions complémentaires (cuisine / jardin - secs / humides). Il ne faut pas apporter trop de déchets à la fois et faire en sorte qu'ils ne soient pas trop humides. Il faut donc éviter les quantités de gazons importantes.
- 2.** Maintenir une **HUMIDITÉ** suffisante, le compost a besoin d'eau surtout au départ. Si le contenu se dessèche trop, le processus s'arrêtera. Au contraire, s'il est noyé, votre compost pourrira. Trop d'humidité empêche l'aération, freine le processus et dégage des odeurs désagréables. Pas assez d'humidité, les déchets deviennent alors secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.
- 3. AERER** le compost en mélangeant régulièrement. Mélanger chaque nouvel apport afin d'aérer le compost. Pour limiter les couches homogènes et épaisses, un mélange d'une hauteur de fourche est suffisant dès lors qu'il est régulier. Le retournement du contenu du composteur permet de mélanger à nouveau les matières, d'émettre les amas, d'aérer et de relancer les fermentations. La dégradation redémarre alors avec vigueur.

UNE FOIS VOTRE COMPOSTEUR INSTALLÉ, VOUS POURREZ Y DÉPOSER :

- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs écrasées grossièrement, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, agrumes...
- Les déchets de jardin : tontes de gazon (en petite quantité), feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, les petits branchages...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, mandrins de papier toilette, plantes d'intérieur...

À L'INVERSE, VOUS NE POURREZ PAS Y DÉPOSER :

- Les produits synthétiques non biodégradables : verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur,
- Les couches-culottes,
- Les bois vernis ou peints : les bois de menuiserie ou de charpente, presque toujours traités chimiquement.
- Les produits chimiques de façon générale. N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.
- Afin d'éviter d'attirer les rongeurs, ne pas déposer de viandes, de poissons, de crustacés ou encore de coquillages, etc.

Après quelques mois et un peu d'attention vous pourrez utiliser le compost produit pour fertiliser votre terrain ou votre jardin. Vos fleurs et vos légumes vous remercieront !

Aujourd'hui, grâce à des gestes simples, de nombreux déchets du quotidien peuvent être revalorisés plutôt que d'être jetés.

>>> Déchèterie de Magny-en-Vexin

La déchèterie de Magny-en-Vexin vous permet d'apporter des déchets occasionnels qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte classique des ordures ménagères et de tri.

Cet équipement offre une nouvelle vie à vos déchets, tout en limitant les dépôts sauvages.

La déchèterie est équipée pour accueillir dans ses bennes :

- Les petits et gros appareils électroménagers,
- Les déchets végétaux,
- Le bois,
- Les gravats inertes,
- La ferraille,
- Le carton,
- Le tout-venant,
- Les pneus (non abîmés) uniquement sur Vigny.

Elle peut également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits chimiques, piles,...).



Modalités d'accès

Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite.

L'accès à cette déchèterie est **gratuit pour les particuliers**, dans la limite de 1 m³ par semaine et par foyer.

Une dérogation pour volume supplémentaire et pour les dépôts de pneus peut être obtenue sur demande auprès du SMIRTOM (01.34.66.18.40).

L'accès est payant pour les artisans, commerçants et pour les entreprises.

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	09h00-12h00	14h00-19h00
Mardi	-	-
Mercredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Jeudi	-	-
Vendredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	09h00-13h00	-

Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	09h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h00-17h00
Jeudi	-	-
Vendredi	-	14h00-17h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-17h00
Dimanche	09h00-13h00	-

/Travaux et cadre de vie

>>> Diagnostic architectural et technique de l'église

Le conseil municipal a missionné l'agence d'architecture NASCA (architectes du patrimoine) afin de réaliser, début 2024, un diagnostic architectural et technique en vue de la restauration de l'église Saint Germain de Cléry-en-Vexin.

L'église de Cléry-en-Vexin, **classée au titre des monuments historiques** en 1929, se compose de deux ensembles architecturaux dont **l'état est préoccupant**. L'un remonte au début du X^{ème} siècle et se compose du transept, du clocher central en bâtière et du chœur carré ; l'autre remonte au XV^{ème} siècle et comporte la nef avec ses bas-côtés.

Cette mission de conseil permettra d'établir un **bilan** sur l'état intérieur et extérieur de l'église

Elle permettra de **repérer les désordres**, et les travaux à réaliser en priorité et d'en évaluer leur coût pour établir un **programme** de travaux **pluriannuel** visant à sa mise en valeur et à une restauration progressive.

Cette étude d'un montant HT de **44 485 €** est financée à hauteur de :

- **40 %** par la Direction régionale des affaires culturelles Île de France
- **33,7 %** par le Parc naturel régional du Vexin français.



>>> Intérieur de l'église St Germain de Cléry-en-Vexin

Eclairage public

Cette année, des aides de la Préfecture (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du Conseil Départemental du Val d'Oise ont permis de procéder à la **réfection des 4 armoires électriques** d'éclairage public et à l'installation d'interrupteurs crépusculaires permettant une prise en charge de l'allumage et de l'extinction en fonction de la luminosité.

La **mise en place d'horloges digitales programmables** permet également une extinction de l'éclairage public sur des créneaux nocturnes définis (23h00/06h00).

Le montant total HT des travaux réalisés par l'entreprise SECAL s'élève à 9 969,76 €. La **participation des financeurs est de 65 %** pour un reste à charge pour la commune de 3 489,32 €.

LA COMMUNE EXPÉRIMENTE

Du 15 juin au 25 août 2023, la municipalité a expérimenté un arrêt complet de l'éclairage public.

Les objectifs de cette démarche étaient :

- D'agir sur l'environnement et la biodiversité,
- De diminuer la consommation,
- D'adapter l'éclairage à nos besoins.

/Travaux et cadre de vie

>>> Création d'une aire de retournement pour le bus scolaire

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal (Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village), un Circuit Spécial Scolaire – Ligne S95L022 assure la desserte en bus des écoles des 4 villages du RPI.

Suite à une analyse sur la sécurité des points d'arrêts de transports scolaires du RPI, Île de France Mobilités a alerté les élus de Cléry-en-Vexin sur les risques encourus par les usagers (piétons et usagers de la route) lors de la manœuvre et du demi-tour effectué par le bus scolaire sur le terrain de basket situé en contrebas du parking de l'école.

L'autorité organisatrice des transports a ainsi enjoint la municipalité à trouver une solution rapide face à ce risque, sous peine de suspendre le transport scolaire des enfants de maternelle et primaire sur ce point d'arrêt.

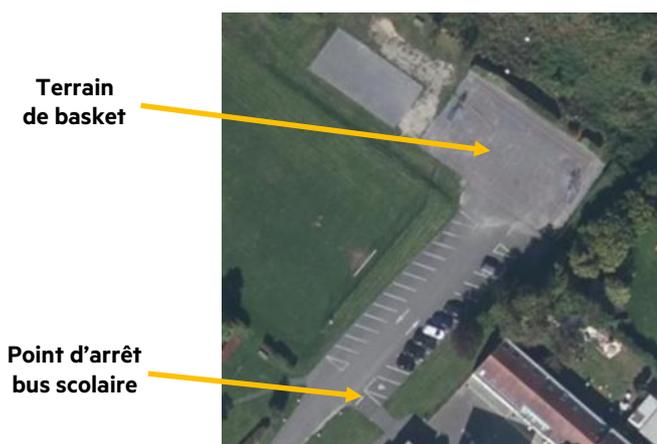
Face à l'urgence de la situation et à la volonté de conserver cet arrêt à proximité immédiate de l'école, le conseil municipal a étudié plusieurs scénarii au cours de l'année 2023 et a décidé d'aménager un rond-point sur l'emplacement de l'actuel terrain multisports.

Ces travaux d'aménagement, d'un montant global HT de 58 906 €, seront financés à hauteur de 80 % par une subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de la répartition du produit des amendes de polices relatives à la circulation routière dressées en 2022.

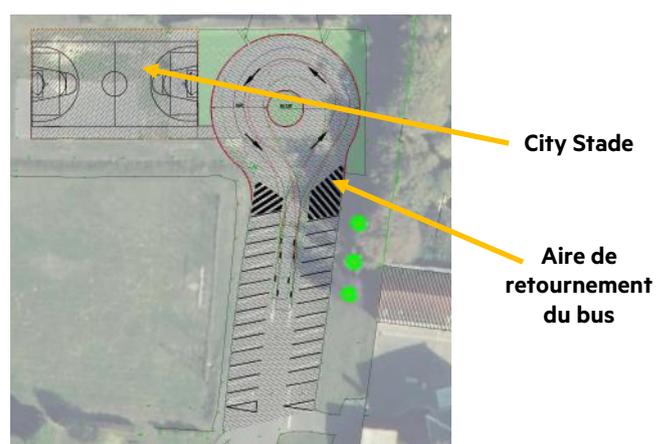
En parallèle, et pour ne pas pénaliser les jeunes sportifs clérysiens, la municipalité étudie la création d'un city stade entre le terrain de foot et ce futur rond-point.

Le chiffrage, le montage du dossier de financement et les demandes de subventions auprès des financeurs seront initiés au cours de l'année 2024 par les élus.

Situation actuelle



Projet envisagé



Île de France Mobilités, qu'est ce que c'est ?

Chaque jour en Île-de-France 9,4 millions de déplacements sont réalisés par les usagers grâce à l'un des plus importants réseaux de transports en commun du monde. Île-de-France Mobilités est un établissement public administré par des élus du conseil régional, du conseil de Paris et des départements franciliens, et est désigné comme l'autorité organisatrice de la mobilité pour la région Île de France.

Dans ce cadre, Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance les transports pour tous les Franciliens. Et passe des contrats avec des entreprises de transports telles que la RATP, la SNCF, Transdev...

>>> Urbanisme & Patrimoine



Par arrêté du 19 juin 1972, la totalité du territoire communal de Cléry-en-Vexin a été intégrée dans le "Site inscrit du Vexin français", pour son caractère pittoresque, la préservation de ses paysages et de son patrimoine. Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive par l'administration, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE, QUI SONT ILS ?

Le rôle des ABF est de : protéger, entretenir et restaurer le patrimoine. Le corps des architectes des Bâtiments de France est né en 1946. Depuis 1993, il est rattaché au corps des architectes urbanistes de l'Etat (AUE), section patrimoine, afin de rendre cohérent le respect du patrimoine et l'aménagement du territoire.

L'architecte des Bâtiments de France dépend du ministère de la Culture et exerce, sous l'autorité du Préfet du Val d'Oise, au sein d'une Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP). Il veille à l'application de la législation en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme et d'environnement.

Il délivre des avis sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable de travaux) ayant pour effet de modifier les espaces protégés, bâtis ou naturels. Il est conservateur des monuments historiques et assure la maîtrise d'œuvre des travaux sur les monuments appartenant à l'Etat et relevant du ministère de la Culture. L'ABF veille également à la conservation des monuments protégés au titre des monuments historiques.

Le Vexin, un territoire protégé !

Le Vexin français est un territoire reconnu pour ses **qualités patrimoniales**, architecturales, et paysagères. À ce titre, les **projets de travaux** entrepris sur la commune, tels que déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir et permis de construire sont soumis à l'**instruction de l'Architecte des Bâtiments de France** qui statue sur chaque demande.

En amont de vos projets, nous vous recommandons de faire appel aux ABF dont le rôle de **conseiller** vous permettra d'**anticiper vos travaux** si ceux-ci se situent dans le périmètre de protection des monuments historiques, et de gagner du temps car leur consultation allonge les délais d'instruction en vigueur.

Coordonnées UDAP - Val d'Oise

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Préfecture de Cergy Pontoise

5, Avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy-pontoise Cedex
Tel : 01 77 63 61 72
Mail : sdap.val-doise@culture.gouv.fr

Réception du public

uniquement sur rendez-vous
du lundi au vendredi (de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 17h30)

Nous vous rappelons que le secrétariat de mairie peut vous accompagner dans la préparation administrative des déclarations préalables de travaux et permis de construire. Les dossiers sont ensuite instruits par le Pôle Urbanisme de la Communauté de Communes Vexin Centre.

>>> Et si nous adoptions les bons réflexes ?

Bien vivre ensemble ne demande pas de gros efforts de la part de chacun, et pourtant, cela rend la vie tellement plus agréable pour tous. Habitants et visiteurs sont invités à être attentifs à ces petites incivilités qui nuisent à la qualité de vie du village.

Mégots jetés par terre, dépôts sauvages, ramassage de déjections canines, stationnements gênants... Tous les jours, les **incivilités** s'incarnent dans ces petits gestes qui contribuent à dégrader le cadre de vie de notre village. Afin d'assurer la tranquillité de tous, la municipalité de Cléry-en-Vexin dresse un rapide **rappel des règles** s'appliquant dans l'**espace public**.



Pour garder les rues et espaces publics de Cléry-en-Vexin propres, veillons à **bien jeter nos déchets** dans les poubelles prévues à cet effet et à ne pas encombrer ces poubelles de nos propres sacs d'ordures ménagères.



Lorsque nous entretenons nos jardins et plantations, collectons nos **déchets végétaux** dans des bacs prévus à cet effet et déposons-les à la **déchetterie de Magny-en-Vexin** plutôt que de les déposer sur l'espace public.



Pour enrayer rapidement les incivilités liées aux **dégradations du mobilier urbain** ou des équipements municipaux, signalons toute destruction auprès des élus ou du secrétariat de mairie.



Pour que nos chiens soient acceptés de tous, veillons à les **tenir en laisse** dans les rues du village et à ramasser leurs **déjections**.

Rappel : les espaces verts, l'aire de jeux pour enfants et le terrain de football sont interdits aux animaux.



Les dépôts d'encombrants sur la voie publique en dehors des jours de ramassage sont strictement interdits et considérés comme dépôt sauvage. Les **dépôts sauvages** sont strictement interdits sous peine de verbalisation.



La **végétation** privée qui envahit les trottoirs et la voirie communale ne doit pas gêner la visibilité, ni entraver la sécurité des usagers.

La **responsabilité du propriétaire** d'un arbre peut se trouver engagée lorsqu'un dommage a été causé à autrui.

>>> Animaux errants

Il a été constaté ces derniers temps et à plusieurs reprises que des chiens divaguaient sur le territoire de la commune. Rappelons que les propriétaires d'animaux, ou ceux qui en ont la garde, sont responsables de leurs bêtes et donc des dommages éventuels occasionnés.



Un **chien en liberté**, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser par un véhicule.

Laisser un chien divaguer, c'est aussi dangereux pour les autres. Un chien qui surgit sur la route **peut provoquer un accident** de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut **mordre**, par peur, une personne qui souhaiterait le récupérer.

Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la **responsabilité** exclusive de son **propriétaire**.

Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

En cas de **divagation** d'un animal, le maire peut être amené à ordonner le placement dans un lieu adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci. La commune de Cléry-en-Vexin est adhérente du syndicat mixte pour la gestion de la **fourrière animale** du Val-d'Oise à qui elle a délégué cette compétence.

Si un chien errant a été capturé par la fourrière, son maître devra, pour le récupérer, s'acquitter :

- **d'un forfait de récupération de l'animal,**
- **des frais d'alimentation et de garde qui dépendent du nombre de jours pendant lesquels la fourrière a gardé le chien,**
- **des frais d'identification de l'animal si le chien n'était ni tatoué, ni pucé au moment de sa capture.**

J'ai trouvé un animal errant, que dois-je faire ?

❶ Lorsque vous apercevez un animal errant, il convient de s'assurer que son maître ne se trouve pas à proximité ou qu'il n'est pas sous la surveillance de quelqu'un.

❷ Une fois cette vérification faite, si aucune personne ne se présente près de l'animal, vous pouvez regarder si l'animal est identifié, notamment s'il porte un collier avec les coordonnées de son propriétaire, pour tenter de le contacter.

❸ Si aucun collier ou signe d'identification n'existe, il faut vous rapprocher d'un vétérinaire, de la mairie ou d'une fourrière pour vérifier si une identification par tatouage ou puce est possible.

❹ Une fois le numéro d'identification connu, vous pouvez contacter le service I-CAD (service d'identification des animaux domestiques) pour enregistrer vos coordonnées. Celles-ci seront transmises au propriétaire de l'animal pour qu'il prenne attache avec vous et récupère l'animal.

❺ N'hésitez pas, pour optimiser les chances de retrouver le propriétaire de l'animal, de diffuser des annonces sur les réseaux sociaux.

❻ Si vous n'êtes pas en mesure de garder l'animal chez vous le temps qu'il soit récupéré par son propriétaire, vous pouvez contacter la mairie, la fourrière animale qui

prendra en charge l'animal et en informera son propriétaire. Passé un délai de 8 jours ouvrés, l'animal sera considéré comme abandonné et proposé à l'adoption.

Vous pouvez contacter la fourrière animale du Val d'Oise au 01.30.28.43.13

- Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h
- Le dimanche de 9h à 14h

>>> Une piscine mobile pour tous les âges

A l'initiative de la Communauté de Communes Vexin Centre et de la Mutualité Sociale Agricole Ile de France et pour pallier le manque de piscine en milieu rural, un camion piscine s'est installé sur le site du Camp de César à Nucourt, pendant trois semaines.



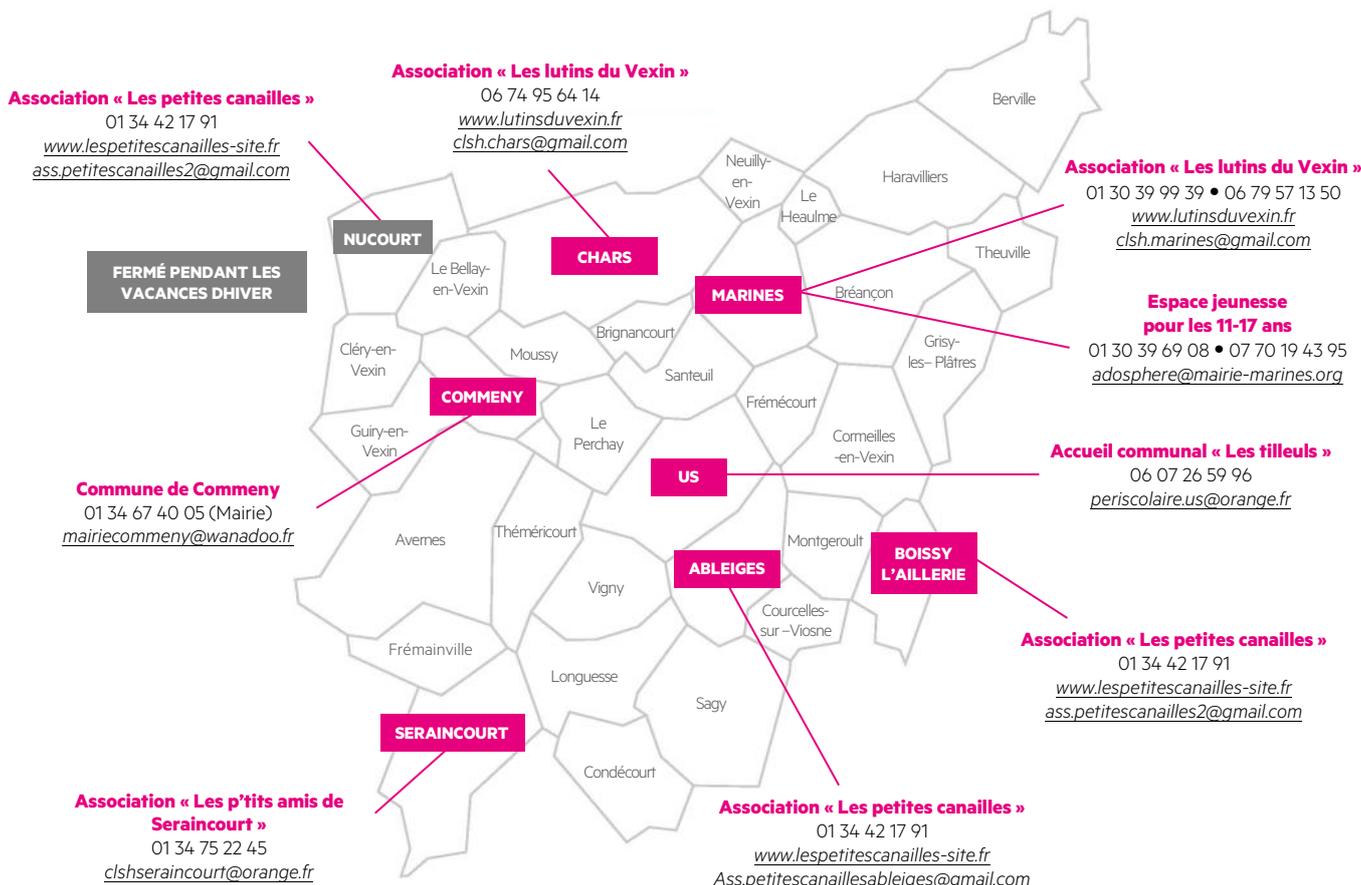
En place du 15 juin au 4 juillet 2023, ce dispositif expérimental s'inscrit dans le cadre de l'enseignement de la natation en milieu scolaire, là où les infrastructures traditionnelles viennent à manquer. Mais, il était également ouvert aux séniors pour des séances d'une heure d'aquagym ainsi qu'aux parents avec leurs enfants pour des séances « bébé nageur » d'une heure.

A la fois école de natation, balnéothérapie et aquafitness, ce centre aquatique mobile comprend un bassin de 8 mètres de long sur 2,10 mètres de large et est équipé d'un fond mobile pour adapter la profondeur aux exigences pédagogiques. A l'extrémité de la remorque se situent des cabines, des casiers, une douche et des sanitaires.

Durant ces trois semaines de présence à Nucourt, la piscine, animée et surveillée par un maître-nageur, a accueilli des tout-petits et des séniors, ainsi que des scolaires et des centres de loisirs.

Accueils de loisirs 3-17 ans

Financés par la Communauté de Communes Vexin Centre et la CAF, les accueils de loisirs associatifs et communaux du territoire ne sont **pas sectorisés**. Les parents sont donc **libres du choix** de la structure. Le fonctionnement, les jours et horaires d'ouverture des accueils sont **différenciés** selon les structures. **Attention, les places sont limitées**.



>>> Des nouvelles de l'école

Le mot de l'école de la Fontaine

« 2024, une année olympique »,

"L'année 2024 étant marquée par les Jeux Olympiques à venir, les 5 classes du RPI travaillent cette année sur les 4 éléments tout en relevant différents défis sportifs organisés par l'USEP.

En maternelle, le thème du feu a notamment permis une sortie à la caserne de pompiers de Magny-en-Vexin en novembre. Des expériences scientifiques sont également menées : sur les états de l'eau, la notion de flotte ou coule, l'action de l'air sur les objets, le semis de graines dans le jardin de l'école, la réalisation de photophores, moulinets, avions ou éventails...

Les sorties dans le village au fil des saisons ou pour nettoyer la nature ont repris. Les « Grande Section » ont aussi participé à un atelier artistique au domaine de Villarceaux.

Meilleurs vœux de réussite à tous les enfants pour cette nouvelle année !"



>>> Remise des prix à l'école de La Fontaine



>>> Visite du CDFAS à Eaubonne

Inscription dans les écoles

Le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** (RPI), mis en place en 2008, a permis aux communes d'Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin et Wy-dit-joli-village de se réunir pour **mutualiser les coûts et les moyens**. Ses missions s'exercent en toute transversalité avec les communes, l'équipe enseignante, l'association cantine, les parents d'élèves et le personnel communal (garderie, cantine).



>>> Rentrée des classes (sept. 2023)

L'école de **Cléry-en-Vexin** accueille les classes de maternelles (petite, moyenne et grande section) et l'encadrement des enfants est assuré par Virginie Lenglet et Annick Chauvel. L'école d'**Arthies** reçoit les CP, CE1 et CE2 et a comme enseignants Noémie Quentin et Stéphane Goncalves. Enfin, Sandrine Jegou accueille les élèves de CM1 et CM2 à l'école de **Wy-dit-joli-Village**.

Pour la rentrée 2024/2025, les familles sont conviées à venir inscrire leur(s) enfant(s) en mairie pour l'entrée à l'école maternelle ou primaire.

Les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle de Cléry-en-Vexin n'ont pas besoin de se réinscrire pour leur entrée en primaire.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du secrétariat de mairie.

>>> Les nouvelles du Comité des Fêtes - Foyer Rural

Qui se cache derrière l'équipe de bénévoles ?



Des ados



Des agents d'entretien



Des décoratrices

L'équipe d'animation du CFFR est composée de Bénédicte, Blanche, Céline, Cindy, Nadège, Roselyne, Séverine, Valérie, Véronique, Flavien, Franck, Georges, Jérôme, Lucas, Maxime, Philippe, René.

Si vous souhaitez mettre en place de nouvelles animations ou contribuer aux manifestations existantes, il existe de nombreuses manières de le faire. N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter pour partager vos idées et vos souhaits !

Madame, Monsieur,
Chers amis,

Voici près d'un an, lors de l'assemblée générale de notre association, nous avons lancé un appel à bénévoles pour venir renforcer l'équipe d'animation du Comité des Fêtes – Foyer Rural de Cléry-en-Vexin et pouvoir vous proposer encore plus d'événements et d'activités au sein de la commune.

Cet appel a reçu un large écho, puisque six personnes ont rejoint le conseil d'administration du CFFR. Ados du village, nouveaux habitants ou habitués de nos animations, qu'est-ce qui a bien pu les attirer vers le CFFR ?

En toute simplicité, je pense qu'il s'agit de la convivialité du groupe, de la mixité des générations, du plaisir d'être ensemble, de rire, de manger, d'échanger, d'organiser des festivités, d'apporter des distractions et du bonheur aux gens : Clérysiens ou autres.

Tisser des liens intergénérationnels et permettre à tous de passer de bons moments, sont les principales réussites de cette équipe qui fait preuve d'une énorme créativité et qui est régulièrement rejointe par de nombreux bénévoles.

Lors de la fête de village participative des « Fantaisies de Cléry », de multiples talents se sont révélés : décorateurs, chanteurs, sportifs, cuisiniers, animateurs et créateurs de jeux, cartomancienne... Cette richesse est inestimable et tout cela n'est rendu possible que grâce à la participation de vous toutes et tous.

Je profite de l'occasion pour remercier la municipalité pour son soutien financier et pour la mise à disposition des locaux qui nous permettent de vous accueillir et de stocker notre matériel.

Enfin, je ne saurais terminer ce message sans avoir une pensée émue pour Josette Pannier, qui nous a quittés au cours de l'été, et souligner son engagement sans faille pour l'animation du village et pour l'aide qu'elle a apportée à notre association.

Bonne année 2024 à toutes et tous.

Jérôme GUERIN
Président du CFFR

Nous espérons vous retrouver
pour la brocante
Dimanche 23 Juin 2024

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Carnaval - dimanche 26 mars 2023

Le carnaval des écoles du Regroupement pédagogique intercommunal Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village, organisé par les parents et bénévoles de l'association cantine et animation du RPI, le 26 mars 2023, à Cléry-en-Vexin avait pour thème « Les Régions de France et les 5 continents ».

Encadré par les parents et quelques élus, le cortège a déambulé entre la place de l'église et l'école mais a très vite été écourté en raison d'une météo maussade et menaçante. De retour à la salle polyvalente, les enfants ont pu bénéficier d'une pause gourmande, de gâteaux, bonbons et jus de fruits. Les plus beaux déguisements ont été récompensés par un cadeau.



>>> Pause goûter bien méritée, à la suite d'un défilé arrosé.

Chasse aux œufs - dimanche 9 avril 2023



>>> Une quarantaine d'enfants ont participé à la chasse aux œufs dans les rues du village

Pour éviter que les enfants écrasent les gourmandises en chocolat cachées dans l'herbe lors de la chasse aux œufs, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural a modifié son organisation depuis quelques années, en faisant l'acquisition d'œufs multicolores en plastique.

Dimanche 9 avril 2023, les bénévoles du CFFR avaient donné rendez-vous aux enfants du village devant la salle du

Préau, où leur ont été données les consignes de la chasse aux œufs.

Les plus grands devaient rechercher et rapporter les œufs disséminés dans le village, tandis que les plus petits se concentraient sur l'aire de jeux, le terrain de foot et les abords du plateau sportif. Après cette récolte bien joyeuse, et sans grande difficulté pour les bambins aidés par leurs parents, les sachets de

chocolats ont été répartis équitablement entre les participants.

Cette animation s'est terminée par la remise d'une récompense aux meilleurs chasseurs puis par une collation offerte par les organisateurs.

Bravo aux deux meilleurs chasseurs



Louka Faget
Jules Simonneau



/Ça s'est passé à Cléry

>>> Week-end loto - samedi 15 et dimanche 16 avril 2023

Après plusieurs années d'absence liées à l'épidémie COVID 19, les deux traditionnels lotos (adultes et enfants) du village de Cléry-en-Vexin ont eu lieu le week-end des 15 et 16 avril 2023

Comme à son habitude, la **grande soirée loto** organisée par l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural a eu un énorme succès.

Plus de 120 participants (de Cléry-en-Vexin et des villages environnants) sont venus **tenter leur chance** à la salle polyvalente le samedi 15 avril 2023, à tel point que les organisateurs ont dû refuser du monde dès la semaine précédente.

L'**équipe organisatrice** était à pied d'œuvre à l'ouverture des portes à 19h00 pour accueillir cette foule qui pouvait profiter

d'une restauration et d'une buvette avant le lancement du premier tirage à 20h00.

Plus de **1 200 € de lots** étaient mis en jeu durant les 29 tirages. Les plus importants lots étaient une **télévision 109 cm** avec barre de son intégrée, un nettoyeur haute pression, une cafetière Tassimo, un four micro-ondes et 4 places pour le zoo de Beauval.

La soirée s'est déroulée dans une **sympathique ambiance**, et même si tout le monde n'a pas gagné, les perdants ont promis de revenir tenter leur chance l'année prochaine !



Ce soir-là, le **jeune cléryisien, Cédric Gosset**, a sans aucun doute été le plus chanceux puisqu'il a gagné :

- une télévision 109 cm,
- une corbeille de fruits,
- un poulet,
- Un bon d'achat d'une valeur de 20 € chez Catherine Fleurs.



Un loto pour les enfants - dimanche 16 avril 2023



>>> Une multitude de cadeaux ont été remis aux enfants.

La bonne humeur et les rires étaient au rendez-vous du **loto des enfants** organisé le dimanche 16 avril après-midi, dans la salle polyvalente.

Cette animation atypique se distingue des autres lotos, plus classiques, car les enfants jouent avec des **cartons illustrés** (animaux de couleur) et est donc accessible aux plus jeunes.

Les adultes n'étaient là que pour aider leurs enfants à **trouver le bon dessin** sur les cartes.

Durant plus de deux heures, entrecoupées d'une pause goûter et d'une dégustation de **crêpes**, les enfants se sont partagés une trentaine de lots.

Les membres du CFFR ont voulu se démarquer en limitant les lots matériels et en favorisant des cadeaux pour **passer du temps en famille**.

On pouvait ainsi retrouver des jeux de société, des entrées dans des **parcs d'attractions** et un weekend en famille pour 4 personnes.

/Ça s'est passé à Cléry ou dans les environs

>>> 19^{ème} Jeux Intervillages - samedi 10 juin 2023

Commeny-Moussy remporte le trophée lors des 19^{ème} Jeux Intervillages de l'ancien canton de Vigny organisés sur le terrain de sport de Condécourt.



>>> L'équipe clérysiennne



>>> René Pannier, au départ de la course



>>> La « Pelle Teuse » de Cléry-en-Vexin

Ni le soleil, ni la chaleur n'ont eu raison de la détermination des 274 enfants qui avaient bien l'intention d'en découdre, avec fair-play et bonne humeur, lors des 19^{ème} Jeux Intervillages de l'ancien canton de Vigny.

Quatorze communes y participaient, le samedi 10 juin 2023 après-midi sur le terrain de sport de Condécourt, village d'accueil de cette édition.

Les équipes qui représentaient leur village étaient formées d'enfants par tranche d'âge (7 à 10 ans, 11 à 13 ans et 14 à 16 ans), lesquelles avaient pour mission de participer à des jeux sur les stands des autres communes dans le but de récolter des points.

De leur côté, les maires ont dû revêtir un déguisement de fermière et démontrer leur énergie sur un parcours parsemé d'obstacles en portant un pot à lait percé, afin de ramener le maximum de son contenu. René Pannier, maire de Cléry-en-Vexin, a quant à lui été victime d'une lourde chute qui lui a fait perdre une bonne partie de sa cargaison.

Après enregistrement des résultats par une équipe d'informaticiens, les résultats ont été annoncés vers 18h30, en présence de Thomas Vatel, conseiller départemental, Benjamin Demailly, président du Parc naturel régional du Vexin français et de Nadine Ninot, présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre.

ABLEIGES, organisateur de la prochaine édition

Avec un score de 54,80 points, c'est Commeny-Moussy qui a remporté la victoire et a reçu le trophée des mains d'Anne-Marie Maurice, maire de Seraincourt qui avait reçu le coq en 2022. L'équipe clérysiennne a terminé à la 9^{ème} place avec 49,97 points.

Tous les enfants ont été récompensés par des médailles offertes par la Communauté de Communes Vexin Centre, avant de profiter du buffet de gâteaux et boissons qui clôturait l'après midi.

L'organisation des 20^{ème} Jeux en 2024 sera prise en charge par la commune d'Ableiges.

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Une étape de l'Été Culturel - Samedi 1^{er} juillet 2023

Dans le cadre de l'Été Culturel en Île-de-France, Jonas Thomas et la Compagnie du Grand Hôtel ont fait escale à Cléry-en-Vexin pour présenter leur spectacle en caravane et un voyage hors du temps.

UNE ÉTRANGE CARAVANE SÈME LE TROUBLE DANS LE VILLAGE !

Le samedi 1^{er} juillet 2023, Jonas et son compère Eugène, sont venus installer leur **stand d'électroménager** vintage et leur petite boutique ambulante de réparation sur le parking de l'école.

Dans une ambiance de foire d'antan, ces deux artistes à la fois réparateurs, **bonimenteurs** et prestidigitateurs, se sont adonnés à des démonstrations participatives, atypiques et exaltées afin de prouver le caractère unique et indispensable de leurs produits.

Amusés, les spectateurs se sont laissés prendre au jeu et ont participé au tirage au sort leur permettant de pénétrer dans l'**atelier de Jonas**, le petit bonhomme en blouse bleue.



>>> Un spectacle participatif pour découvrir les inventions de Jonas.



Une fois entrés dans la caravane, les participants ont découvert un endroit qui ressemblait à la cave secrète d'un savant-fou où des machines et autres appareils électroménagers « **vintage** » prennent vie, dialoguent, clignotent, font la course, jouent de la musique... Sa collection est impressionnante, Jonas manipule chaque objet avec le plus grand soin, comme Geppetto avec ses marionnettes.

A l'issue des quatre représentations, les spectateurs ont pu partager un goûter avec les artistes, offert par la municipalité de Cléry-en-Vexin.



Pour proposer ce spectacle, la commune s'est associée au Pôle Itinérant du Val d'Oise.

Son action s'articule autour du soutien à la création, de la diffusion

des œuvres et du développement de projets de territoire et d'actions artistiques et culturelles à travers le Val d'Oise.

Dans sa volonté de s'adresser au plus grand nombre, le PIVO développe ses projets sur tout le département avec l'intention de faciliter l'accès à l'art aux habitants

du Vexin et de mutualiser les spectacles avec plusieurs communes.

En 2021, le PIVO a obtenu le label de Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire.

Retrouvez les spectacles de la saison 2023-2024 sur le site <https://www.le-pivo.fr>

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Les Fantaisies de Cléry - samedi 23 septembre 2023

Un appel à candidature pour une résidence mission en milieu rural a été lancé fin 2021 par le Département du Val d'Oise pour 2021-2023 : « les foyers ruraux du Vexin : un réseau d'acteurs au cœur de leur territoire d'implantation ». Cette résidence mission s'est appuyée sur les foyers ruraux de Cléry-en-Vexin, Epiiais-Rhus, Us et Vétheuil.



La résidence mission « **Le Fantastique Rural** », portée par le collectif Pôle K, s'est déclinée en un ensemble d'actions artistiques et culturelles à caractère participatif.

Après l'intervention d'une fanfare musicale et d'une animation en vélo pousse pousse, lors de la brocante, et plusieurs échanges avec l'équipe du CFFR, l'idée d'une **fête foraine contemporaine participative** a germé et les bénévoles du village ont défini ensemble les grandes lignes de cette manifestation.

Dès le mois de février, des réunions ont eu lieu pour répartir les tâches. Ce projet s'est construit, avec comme fil conducteur le thème « **des pois de couleur** ».

Tout au long de l'année, l'équipe décoration a collecté des objets de récupération et préparé les ornements de la fête. De son côté, l'équipe animation a imaginé et testé des **jeux et un parcours** pour petits et grands.

Pour ce temps fort, Pôle K a mobilisé la caravane **spectacle Ecce Homo**, une caravane rouge déco hébergeant une cartomancienne un peu loufoque, le trampo photo et un karaoké « préparé » avec quelques chanteurs amateurs.

En fin de journée, plus d'une centaine de spectateurs ont assisté au spectacle JUMP de la **compagnie Che Cirque** et découvert les péripéties d'un boxeur raté qui nous a conduit dans un univers plein de poésie, d'émotion et d'humour.

A l'heure de l'apéritif, les clérysiens et leurs amis ont pu profiter d'un **karaoké live**, puis se sont retrouvés autour d'un **repas partagé** et d'une soirée dansante animée par le DJ local, DJ Jerem.

Cette belle fête foraine contemporaine des « Fantaisies de Cléry », où **chacun pouvait être acteur**, a été une réussite collective. Elle n'a été rendue possible que grâce à votre enthousiasme, à votre énergie et à votre participation.

Merci à toutes et tous !!



/Ça s'est passé à Cléry

>>> Bourse aux Jouets et Vide dressing

La recherche de bons plans et d'articles de seconde main rencontre de plus en plus d'adeptes. Forte de ce constat, et soucieuse de permettre aux habitants de se rencontrer et de faire des bonnes affaires, une équipe de bénévoles a organisé un vide armoires en octobre et une bourse aux jouets/puériculture en novembre.



Le vide-dressing organisé le samedi 14 octobre par le Comité des Fêtes-Foyer Rural et quelques bénévoles était une bonne occasion, pour les clérysiens de **vider leurs penderies** et placards et de renouveler leurs garde-robes !

Tables et chaises avaient été mises à disposition des exposants et une **cabine d'essayage** avec miroir permettait aux visiteurs d'acheter en toute tranquillité.

Le samedi 11 novembre, une dizaine d'exposants avaient pris possession de la salle polyvalente pour proposer des **objets de puériculture**, jeux de société, **jouets**, poupées, peluches, maisons de poupée...

Une initiative qui ne demande qu'à être renouvelée en 2024 !

Téléthon - samedi 9 décembre 2023

Comme chaque année, l'équipe d'animation de l'ancien canton de Vigny a organisé une **marche** au profit du Téléthon. C'est sous une pluie battante que le groupe de **vingt six randonneurs** s'est retrouvé dès 08h00 à la salle du Préau de Cléry-en-Vexin.

Après avoir partagé un café, les marcheurs se sont élancés vers Guiry-en-Vexin, et ont parcouru près de quatorze kilomètres. Ils ont rejoint le village de Longuesse où la **traditionnelle choucroute** les attendait.

En fin de journée, la **soirée tartiflette** proposée par le Comité des Fêtes-Foyer Rural et animée en musique par un groupe de country a attiré **84 personnes**. Une tombola, au profit du Téléthon, a permis de gagner une dizaine de lots.

Les nombreux bénévoles qui ont préparé les animations du **Téléthon** avaient une pensée émue pour **Josette Pannier** qui consacrait beaucoup de temps à préparer chaque édition du Téléthon. Une **minute de silence** lui a d'ailleurs été dédiée au départ de la Marche du cœur.



>>> Départ de la Marche du Cœur



>>> Tartiflette à Cléry-en-Vexin

/Consommer local

>>> De nouveaux services pour les habitants

D'ici quelques semaines, les habitants de Cléry-en-Vexin et des villages voisins pourront bénéficier d'un nouveau service de distribution de pain frais en libre service. Ce distributeur sera installé à proximité de l'abribus situé au cœur de la Grande Rue des Tavernes et à l'angle du Chemin du Loir.

Un distributeur de baguettes à Cléry-en-Vexin

Dans un contexte de recul des commerces de proximité et de **soutien au commerce local**, la Municipalité de Cléry-en-Vexin a accueilli avec enthousiasme la proposition d'Arnaud Maillard et d'Anaïs Gor, nouveaux propriétaires de la boulangerie « Les 2 petit's bouts choux » de Nucourt pour l'implantation d'une machine à distribuer les baguettes.

La commune a pris en charge, en fin d'année 2023, la construction de la plateforme en béton sur laquelle sera installée le distributeur et l'arrivée de l'alimentation électrique.

La machine, d'une **capacité de 60 baguettes**, sera alimentée chaque jour par le boulanger lors de l'approvisionnement en pains de l'école de la Fontaine à Cléry-en-Vexin. Un travail supplémentaire qui ne semble pas décourager le boulanger heureux du développement de son activité.

Le maintien de ce nouveau service de proximité passe par une fréquentation constante et régulière des habitants.

>>> Retrouvez le distributeur de baguettes sur le parking situé à l'angle de la Grande Rue des Tavernes et du chemin du Loir.



Boulangerie - Pâtisserie

Les 2 petit's bouts choux
Arnaud MAILLARD et Anaïs GOR
4, rue de la Saussaye
95420 NUCCOURT
📞 01 75 81 61 95

Zoom sur une activité 100 % locale



Ferme lombricole

Fertissol

Camille Roche

Chemin des Glaises

95420 CLÉRY-EN-VEXIN

📞 06 29 81 53 46

✉ contact@fermelonbricole-clery.com

Implantée il y a une quarantaine d'années par la famille Chevalier, la **lombriculture** de Cléry a été reprise en 2021 pour que l'activité perdure et que le procédé de fabrication reste inchangé.

Cette culture consiste en l'**élevage intensif de vers** dits « de fumier » qui, en consommant des déchets organiques, produisent ce que l'on appelle : le lombricompost.

Issu de la valorisation de fumiers équinés et bovins, ce compost, une fois séché est un **engrais 100% naturel** et fertilisant qui augmente considérablement la germination et la croissance des cultures.

Terreau de feuilles, Terre de Bruyère, Terreau fertilisé (mélange terreau / lombricompost), Miscanthus et bien sûr le lombricompost sont **commercialisés à la ferme**.

Au printemps 2023, la **vente de plants** de fleurs et de plants potager y a été relancée avec succès, en automne, les bulbes et les rosiers y ont fait leur entrée et enfin l'exploitation a terminé l'année en beauté avec la vente des sapins !

>>> Carnet de l'état civil

NAISSANCES

Léandro FERREIRA ANCIES

Né le 24 mars 2023

Léanne ALVES

Née le 11 mai 2023

Haro Gabriel Joseph NGUYEN

Né le 13 octobre 2023

Malake BENSAID

Née le 4 novembre 2023

PACS

Eva FLEURY et Fatih KELES

Le 25 mai 2023

MARIAGES

**Anne-Lise DA SILVA
et Dylan ALVES ARAUJO DA COSTA**

Le 13 mai 2023

Rose PERASTE et Emile LAM

Le 28 juillet 2023

Taïna OUDIN et Jean Cédric FRANÇOIS

Le 30 décembre 2023

DÉCÈS

Josette PANNIER

Le 23 juillet 2023

Jean-Jacques HÂLÉ

Le 24 juillet 2023

Eva BALSINHA

Le 19 octobre 2023

Yvonne BOURDONNAIS

Le 28 octobre 2023

Liliane SIEMINSKI (hors commune)

Le 4 décembre 2023

Agenda

• **Dimanches 31 mars 2024**

Chasse aux œufs

• **Samedi 25 mai 2024**

Jeux Intervillages à Ableiges

• **Mardi 28 mai 2024**

Collecte des encombrants

• **Dimanche 24 juin 2024**

Brocante

• **Dimanche 30 juin 2024**

Jeux olympiques antiques de Sagy

• **Mardi 26 novembre 2024**

Collecte des encombrants

Le calendrier des animations et manifestations locales de l'année 2024 n'a pas été établi au moment de l'impression du bulletin.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés via les outils de communication habituels ainsi que dans vos boîtes aux lettres.

>>> Numéros utiles



SERVICES et DÉPANNAGE

Syndicat des Eaux de la Source St Romain (Wy)

☎ 01 34 67 47 46

Enedis - Service Dépannage

☎ 09 72 67 50 95

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)

☎ 01 34 66 18 40

TRANSDEV - Vexin

☎ 01 73 13 75 14

Vie Insertion Emploi

☎ 01 34 66 44 88

La Poste

☎ 36 31

Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

☎ 08 10 25 95 10

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

☎ 08 10 25 95 10

SANTÉ

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

☎ 36 46

Centre Hospitalier du Vexin (Magny-en-Vexin)

☎ 01 34 79 44 44

Croix Rouge (Délégation du Vexin)

☎ 01 30 39 88 49

Centre Anti-Poisons

☎ 01 40 05 48 48

URBANISME

Pôle Urbanisme**Communauté de Communes Vexin Centre (Vigny)**

☎ 01 30 39 46 21

SÉCURITÉ

Brigade Territoriale de Gendarmerie de Vigny

☎ 01 34 67 89 89

VIE SCOLAIRE

Ecole maternelle - Cléry-en-Vexin

☎ 01 34 67 48 74

Ecole primaire - Arthies

☎ 01 34 67 22 25

Ecole primaire - Wy-dit-Joli-Village

☎ 01 34 67 46 39

Collège Claude Monet - Magny-en-Vexin

☎ 01 34 67 04 67

Ecole Marie Thérèse - Magny-en-Vexin

☎ 01 34 67 11 73

Horaires mairie

Lundi, mardi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 17h-19h

Vendredi : 9h-12h

Tél.: 01 34 67 42 38

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site web: www.clery-en-vexin.fr

 Page Facebook: Mairie de Cléry-en-Vexin

Monsieur le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

